



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Stockage-de-dechets-radioactifs-a-Bure-l-Andra>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Stockage de déchets radioactifs à Bure : l'Andra retarde le calendrier**

6 mai 2014

Stockage de déchets radioactifs à Bure : l'Andra retarde le calendrier

Source : Techniques de l'Ingénieur

https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/stockage-de-dechets-radioactifs-a-bure-l-andra-retarde-le-calendrier-article_284680/

06 mai 2014

Stockage de déchets radioactifs à Bure : l'Andra retarde le calendrier

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a retardé mardi le calendrier prévisionnel du projet de stockage géologique des déchets radioactifs (Cigéo) à Bure (Meuse) en instaurant une phase pilote à partir de 2025, pour répondre à des inquiétudes exprimées lors du débat public.

Au lieu d'une mise en service industrielle prévue jusqu'ici en 2025, l'Andra prévoit désormais un démarrage plus progressif avec une période "pilote" de "5 à 10 ans" comprenant d'abord des essais avec des colis non radioactifs puis avec un petit nombre de colis radioactifs avant une "montée en puissance", a annoncé sa directrice générale Marie-Claude Dupuis lors d'une conférence de presse.

A l'issue du débat public organisé entre mi-2013 et début 2014, la commission nationale du débat public avait plaidé en février pour "un nouveau jalonnement du projet, intégrant une étape de stockage pilote". De nombreux experts ainsi que l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) "s'accordent pour considérer que le calendrier de déploiement du projet (...) est beaucoup trop tendu et que des preuves supplémentaires doivent être apportées sur la sécurité", avait notamment estimé la commission.

Le projet de créer à Bure, à la limite de la Meuse et de la Haute-Marne, un "tombeau" pour les résidus radioactifs les plus dangereux est un sujet sensible, car il s'agit de stocker dans les sous-sols pour des dizaines de milliers d'années quelque 3% du volume total des déchets radioactifs produits en France,

qui concentrent à eux seuls plus de 99% de la radioactivité.

Le calendrier du projet, fixé par une loi de 2006, prévoyait une demande d'autorisation en 2015 auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en vue d'un décret d'autorisation en 2018 et une mise en service industrielle en 2025.

Dans une délibération adoptée lundi par son conseil d'administration, l'Andra prévoit désormais une demande d'autorisation en deux temps, en 2015 et 2017, et "vise une autorisation" à l'horizon 2020. Cette autorisation de l'ASN est indispensable pour démarrer la construction du site de stockage lui-même.